



Poitiers, le 29 janvier 2026

Syndicat CGT SDIS 86

À

Monsieur Alain PICHON,
Président du Conseil départemental de la
Vienne

« Lettre ouverte »

Objet : Alerté sur le manque moyens humains du SDIS 86

Pièce jointe : Courrier du 18 avril 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, la CGT du SDIS de la Vienne souhaite alerter publiquement sur la dégradation progressive des capacités opérationnelles du service départemental d'incendie et de secours.

Depuis plusieurs années, les sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et les personnels administratifs assurent la continuité du service public de secours, grâce à leur engagement. Ils doivent faire preuve d'adaptations constantes, imposées par un mode de fonctionnement contraint, qui ne permet plus d'absorber sereinement l'augmentation des sollicitations opérationnelles et des exigences nationales.

Le SDIS de la Vienne fonctionne aujourd'hui en tension permanente, avec des effectifs insuffisants :

- des sapeurs-pompiers professionnels en nombre contraint,
- des personnels administratifs sous-dimensionnés alors qu'ils sont essentiels au support opérationnel,
- une sollicitation accrue des sapeurs-pompiers volontaires, dans un contexte national de contraintes renforcées et de revalorisation légitime de la reconnaissance, de leur engagement.

Les comparaisons avec d'autres départements sont particulièrement révélatrices.

Un département classé en catégorie C, donc inférieur à la Vienne qui est en catégorie B, réalisant moins d'interventions annuelles, bénéficie pourtant de budgets plus importants, de davantage de sapeurs-pompiers professionnels et de plus de personnels administratifs.

	Charente	Vienne
Nombre d'habitants	411000	436000
Nombre d'interventions / an en 2025	17464	20019
Nombre de sorties d'engins en 2025	22954	28440
Nombre de sapeurs-pompiers	249	209
Nombre de PATS	74	56
Participation du département (€/hab.)	49.63€	30.63€
Participation des communes (€/hab.)	45.16€	30.91€
Cout par habitant	95€	71€

Ces écarts interrogent donc, de fait, sur la capacité du SDIS de la Vienne à fournir un niveau de réponse opérationnelle similaire, et conforme aux attentes légitimes de la population. L'exemple de proximité, est pris au plus juste pour comprendre les différences. En tout état de cause, nous faisons partie des SDIS qui perçoivent le moins de budget, par habitant, sur l'ensemble de la France !

Les effets directes de cette situation sont très clairs et facilement mesurables : ce sont les délais d'intervention qui peuvent être impactés. Les autorités de santé rappellent que, lors d'une urgence vitale, comme un arrêt cardiaque, la rapidité d'intervention constitue un facteur déterminant de survie. La fédération française de cardiologie dit que « chaque minute gagnée, c'est 10% de chances de survies en plus. » **Il faut donc des réponses rapides et adaptées !**

Nos précédentes alertes concernant les difficultés observées, principalement en secteur rural, tendent aujourd'hui à concerner un périmètre plus large, y compris certaines zones urbaines, que sont les agglomérations de Poitiers et de Châtellerault. Et malheureusement, il ne s'agit plus d'incidents ponctuels, mais d'une tendance durable, directement liée à l'insuffisance des moyens humains et financiers.

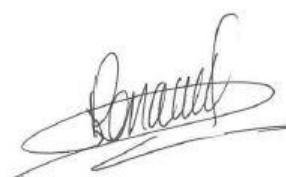
Dans un contexte marqué par l'inflation, l'augmentation des charges de fonctionnement, l'évolution des missions confiées aux SDIS, l'augmentation significative de la charge opérationnelle et les obligations réglementaires nationales, la CGT considère qu'il n'est plus possible de demander toujours plus au service public de secours, sans lui donner les moyens correspondants.

Monsieur le Président, depuis notre dernière entrevue datant de mars 2024, nous sommes au regret de vous annoncer qu'aucune évolution favorable n'est constatée. Depuis, le SDACR a été validé, en dépit de l'opposition de notre organisation syndicale, qui estimait qu'il ne répondait pas suffisamment aux besoins opérationnels. Malgré cela, le peu de moyens nécessaires à son application, ne peuvent même pas être réunis.

La CGT du SDIS de la Vienne vous demande solennellement d'engager sans délai un renforcement significatif et pérenne des moyens financiers du SDIS pour mettre en place un plan de renforcement des effectifs opérationnels et administratifs.

La CGT restera pleinement mobilisée pour défendre sa collectivité et qu'elle soit capable d'assurer l'ensemble de ses missions, dans de bonnes conditions, avec une réelle qualité de service public.

Certains de l'attention particulière que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Copie : M. le préfet de la Vienne
M. le président du CASDIS
M. le directeur du SDIS86
Messieurs les maires de la Vienne